

1. Cadre juridique des annexes

Conformément à l'article L151-43 du Code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme comportent en annexe les **Servitudes d'Utilité Publique (tome 5.1)** affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat. L'article R151-51 du même code précise qu'outre les Servitudes d'Utilité Publique, les annexes au plan local d'urbanisme comprennent les Annexes Réglementaires (**tome 5.2**) énumérées aux articles suivants :

- **R.151-52 du Code de l'urbanisme (version en vigueur le 18/10/2024)**

1° Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article L. 111-16 ne s'applique pas ;

2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article L. 112-6 ;

3° Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article L. 113-16 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ;

4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article L. 115-3 à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ;

5° Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article L. 121-28 ;

6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12 ;

7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ;

8° Les zones d'aménagement concerté ;

9° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article L. 332-9 dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010 ;

10° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application du 2 du I de l'article 1635 quater L et de l'article 1635 quater N du code général des impôts ;

11° (Abrogé) ;

12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;

13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L. 424-1 ;

14° Les périmètres de projet prévus à l'article L. 322-13 ;

15° La carte de préfiguration des zones soumises au recul du trait de côte établie dans les conditions définies à l'article L. 121-22-3 ;

16° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application du d de l'article R. * 421-12, les clôtures sont soumises à déclaration préalable ;

17° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application du e de l'article R. * 421-17-1, les travaux de ravalement sont soumis à autorisation ;

18° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application de l'article R. * 421-27, le permis de démolir a été institué.

- **R. 151-53 du Code de l'urbanisme**

1° Les périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'article L. 712-2 du code de l'énergie ;

2° Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime ;

3° Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier ;

4° Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier ;

5° Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés ;

6° Le plan des zones à risque d'exposition au plomb ;

7° Les bois ou forêts relevant du régime forestier ;

8° Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;

9° Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement ;

10° Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement ;

11° Le règlement local de publicité élaboré en application de l'article L. 581-14 du code de l'environnement ;

12° Les périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon mentionnés à l'article L. 612-1 du code du patrimoine ;

13° Les périmètres des secteurs concernés par des obligations de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé résultant des dispositions du titre III du livre Ier du code forestier.

Le PLUi comprend également des **Annexes Informatives (tome 5.3)**.

2. Table des matières

5.1 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	
5.1.0 Tableau des SUP	
Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols	
Les périmètres de sécurité	
5.1.1 Servitudes relatives à la conservation du patrimoine	
Site Patrimonial Remarquable (AC4).....	
Site inscrit et classé au titre du Code de l'environnement (AC2)	
5.1.2 Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements	
Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution de l'électricité (I4).....	
Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (I1)	
Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I3)	
Servitude de halage et de marchepied (EL3).....	
Servitude de protection du domaine public ferroviaire (T1)	
Servitude des tréfonds (T3)	
Servitude aéronautique de dégagement civile (T5)	
5.1.3 Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique	
Dérégation à la zone non aedificandi de 100 m autour des cimetières	
Plan de prévention des risques d'inondations (PM1f)	
Plans de prévention des risques de mouvement de terrain (PM1)	
Risques technologiques	
Risques sismiques	
Dossier départemental des risques majeurs (risques naturels, technologiques et sanitaires)	
Servitudes autour des ICPE et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières (PM2).....	
Les périmètres de sécurité publique	

5.2 ANNEXES REGLEMENTAIRES	
Bruit	
Plan d'exposition au bruit des aérodromes.....	
Nuisances sonores des infrastructures de transport terrestres	
Périmètres opérationnels	
Les périmètres de ZAC et périmètres particuliers sur le territoire	
Les périmètres de sursis à statuer	
Préemption	
Les périmètres du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé de Plaine Commune sur son territoire	
Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) des Docks à Saint-Ouen-sur-seine : Droit de préemption de la Métropole du grand Paris	
Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instaurés par les maires	
Espaces naturels sensible du département de la Seine-Saint-Denis	
Taxe d'aménagement et projets urbains partenariaux	
Réseau de chaleur	
Zones à risques d'exposition au plomb	
Eau, assainissement et déchets	
Plans du réseau d'eau potable existant	
Plans des réseaux d'assainissement existants	
Gestion des déchets	
Les secteurs d'informations sur les sols (SIS)	
Risques technologiques liés à des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	
Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)	
Archéologie préventive	
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et site Natura 2000	
Zones Naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique.....	
Site Natura 2000	
Déclaration préalable pour l'édification de clôtures	
Déclaration préalable pour les travaux de ravalement	
Permis de démolir	
Ressources thermales	

5.3 ANNEXES INFORMATIVES	
Manifeste pour un territoire à vivre – 2022	
Habitat et construction	
Synthèse du schéma directeur du logement étudiant – 2018.....	
Convention Qualité Construction Neuve – 2023.....	
Guide du copropriétaire de Plaine Commune – 2024	
Programme Local de l’Habitat PLH	
Patrimoine bâti	
Cahier des recommandations architecturales de Plaine Commune – 2024	
Aménagement et écologie	
Schéma Directeur d’Aménagement Lumière (SDAL) - 2023	
Cartographie des nuisances lumineuses du parc d’éclairage - 2023	
Charte économie circulaire de Plaine Commune – 2022	
Plan Climat Air Energie Territorial 2020- 2026 (PCAET)	
Plan Politique de la Ville	
Arbres	
Plan arbres 2030	
Plan de végétalisation et de rafraîchissement (annexe au plan arbre 2030)	
Liste des essences présumées adaptées au changement climatique (annexe au Plan Arbre 2030)	
Liste des arbres fruitiers adaptés au territoire (annexe au Plan Arbre 2030)	
Liste des espèces invasives (annexe au Plan Arbre 2030).....	
Catalogue des arbres et arbustes indigènes du bassin parisien (annexe au Plan Arbre 2030).....	
Barème d’atteinte aux arbres publics (annexe au Plan Arbre 2030)	
Plan de végétalisation et de rafraîchissement (Synthèse) – 2023	
Délibération relative à la compensation des arbres publics de Plaine Commune – 2024	
Délibération relative à la compensation des arbres privés de Plaine Commune – 2024	
Liste des espèces préconisées en Île-de-France.....	
Plan Canopée 2020-2030 Département de la Seine-Saint-Denis	
Guide des espèces allergènes Pollinair.....	
Voiries et stationnement	
Règlement de voirie de Plaine Commune – 2024	
Règlement général de la voirie départementale et de ses dépendances – 1993.....	
Saillies autorisées sur les routes nationales et départementales - 1989	
Eau et assainissement	
Règlement du service assainissement de Plaine Commune - 2022	
Règlement du service assainissement du département – 2014.....	